



Séjour étudiant : Durée légale de travail dépassée

Par HK64

Bonjour,

Je suis étranger habitant en France depuis plusieurs années avec une situation stable (changement de statut salarié). je souhaite désormais demander la naturalisation mais durant mes années d'études, avec un titre de séjour étudiant, j'ai travaillé à temps plein pendant 3 années (en CDD) dépassant ainsi la durée légale autorisée pour les étudiants étrangers, il y a de cela une dizaine d'années.

Pensez-vous que cet élément puisse être pris en compte dans ma demande de naturalisation et donc jouer en ma défaveur?

En vous remerciant par avance pour votre réponse.